



Syndicat des Producteurs de Miel de France. SPMF

Chambre d'Agriculture du Gers

Route de Mirande – BP.70161 - 32003 AUCH CEDEX

Tél. : 05.62.61.77.95 – spmfr@gers-agriculture.org. Web :

www.apiservices.biz/fr/spmf

<http://www.spmf.fr/>

Président : Joël Schiro, Mail : jschiro@miel-de-france.com

Journée ouverte du vendredi 1^{er} février 2019
en marge de la 88^{ème} assemblée générale du 31 Janvier,
CAP SCIENCES, HANGAR 20, QUAI DE BACALAN 33300 BORDEAUX

Suite au phénomène de disparition des abeilles, quelle place pour le miel français dans une époque paradoxale de pénurie de production nationale, de consommation en légère croissance, et de baisse des prix sur un marché de gros atone ?

Troisième PARTIE : résidus dans le miel, l'exemple du glyphosate.

Présentation du SPMF et introduction aux débats.

Tout autour de la planète, le miel est champion du monde des contrôles qualités. Il contribue pour 10 ou 100 fois plus que son importance économique au chiffre d'affaire des laboratoires d'analyses.

Tant que les produits phytosanitaires étaient, pour la plupart, liposolubles, on ne trouvait jamais rien. Seuls la cire et le pollen pouvaient être contaminés. Avec les molécules hydrosolubles, désormais, nos productions sont directement exposées. En Allemagne, depuis quelques années de très nombreux miels de colza contiennent des résidus de Thioclopride.

Il arrive parfois que des résidus de Glyphosate se retrouvent dans le miel. Au-delà de la LMR fixée à 50ppb, il n'est pas autorisé à la vente.

Sur ce dossier aussi, il se raconte un peu n'importe quoi. Pour les importateurs allemands, la cause est entendue : s'il y a des résidus dans le miel, c'est la faute des apiculteurs. Comme le Glyphosate fait partie des rares produits qui semble inoffensif pour les abeilles (1) dans la plupart des pays d'Amérique du sud, il peut arriver que des ruchers soient désherbés chimiquement. En conséquence, la seule préoccupation des opérateurs, c'est d'imposer des contrôles en amont chez leurs fournisseurs.

Lorsqu'ils trouvent un résultat au-delà de 50ppb en sortie d'exploitation apicole, les exportateurs s'arrangent pour organiser leurs assemblages en conséquence de façon à ne proposer que des lots en deçà de 50.

Pour les miels français, c'est très différent. Le désherbage des ruchers se fait manuellement. Pourtant, il arrive parfois que l'on retrouve des résidus de Glyphosate.

Ce qui est frustrant, c'est que, jusqu'à présent, personne n'est capable de dire si c'est toujours la conséquence d'un traitement directement sur les fleurs (comme par exemple sur la callune dans les landes), ou si, parfois, on n'a pas affaire à une contamination liée aux remontées de sève à partir des résidus fixés dans le sol.

Quoi qu'il en soit, une fois de plus, les perdants de cette affaire, ce sont les apiculteurs vertueux qui tiennent à signaler le problème aux autorités.

Les autres se contentent de récupérer les miels qu'ils ont offerts aux conditionneurs de façon à les mettre en pots eux mêmes pour les proposer en vente directe, sans chercher le moins du monde les solutions de fond.

Cette affaire pose une multitude de questions que pas grand monde et surtout pas le ministère de l'Agriculture ne souhaite aborder de front et en toute transparence.

Disons d'abord que, pour le Glyphosate comme pour n'importe quelle autre matrice, vouloir comparer le nombre d'échantillons positifs entre les miels français et importés n'a aucun sens. Les miels français sont des miels d'origine. Ce sont les seuls vrais témoins fiables des contaminations éventuelles. Les miels d'importation sont des miels d'assemblages qui, au préalable, ont été triés et mélangés de façon à contrôler leur contamination éventuelle, que ce soit au Glyphosate ou à d'autres pollutions. Ils ne pourront jamais témoigner de la proportion des miels contaminés à l'origine.

La moindre des choses, pour le Glyphosate comme pour toutes les autres molécules, ce serait de chercher à comprendre le processus de contamination. Après consultation des agences scientifiques, les autorités politiques et administratives pourraient en tirer tous les enseignements : écologiques, sanitaires, financiers, politiques et réglementaires.

Sur ces sujets, comme à son habitude, le SPMF a une position claire et constante : le miel ne doit contenir aucun résidu et, sauf cas particulier, nous ne demandons pas de LMR.

Toutefois, en cette matière, le « zéro » n'existe pas. Si l'on veut moraliser le marché en toute transparence, sans hypocrisie ni faux semblant, Il faut fixer un « seuil de praticabilité des analyses en routine ». Pour certains antibiotiques, il arrive que les LMR des aliments de grande consommation soient fixés à 100 ou 200 ppb, ce qui, pour le miel, nous paraît malsain. La plupart du temps nous préférierions un seuil à 10ppb (soit 0,01gr/tonne).

Or, souvent, les laboratoires peuvent descendre bien plus bas. En l'absence de LMR, un contrôle qui décèlerait 1ppb, voire moins, pourrait représenter une grave difficulté pour le conditionneur ou le distributeur. C'est ridicule. Là encore, les problèmes de l'apiculture ont du mal à entrer dans les règles générales des grandes productions.

On voit bien que, dans ce dossier aussi, la filière doit impérativement disposer d'un institut technique suffisamment installé dans la durée pour pouvoir travailler en toute indépendance et sérénité sur tous les dossiers. Le seul moyen de financer un institut technique, c'est de disposer d'une interprofession durable et efficace.

C'est peu dire qu'on en est loin.

1 : Il semble qu'une étude vient de montrer que cela aurait peut-être des effets indirects en agissant sur des organes des abeilles. Ce ne serait pas surprenant. Il reste que, compte tenu des prix très bas sur le marché mondial, dans les pays producteurs, « on ne fait pas dans la dentelle ». L'utilisation d'herbicides, comme des antibiotiques, les traitements varroa non homologués, ou de nombreux bricolages approximatifs font partie des solutions de court terme pour produire du miel au prix le plus bas avec le minimum de main d'œuvre.

Si, tout autour de la planète, il n'y avait plus de fraudes, le miel serait payé à son juste prix et les méthodes de production s'en trouveraient fortement améliorées.

Pour le SPMF. Bordeaux vendredi 1^{er} février 2019

<http://www.spmf.fr/>

ou www.apiservices.biz/fr/spmf